



Annuler une reconnaissance paternelle

Par **marie75**, le **08/09/2010 à 15:19**

Bonjour ,
j'aimerais savoir comment faire pour que le nom de mon ex-conjoint, qui n'ai pas le père biologique de mon fils, ne figure plus sur l'extrait d'acte de naissance et si à la suite de ça son père biologique peut le reconnaître. Merci

Par **Domil**, le **08/09/2010 à 16:24**

Il faut intenter une action en contestation de paternité au TGI avec avocat.

L'action n'est plus possible si

- la reconnaissance a duré plus de 5 ans pendant lesquelles le père s'est conduit en tant que tel
- dans les 10 ans suivant la majorité.

Une fois la reconnaissance annulée, n'importe qui peut reconnaître l'enfant.

La 1ère reconnaissance, l'annulation, la seconde reconnaissance, tout sera indiqué sur l'acte de naissance.